



Licenciement économique holding

Par Mardesimpaux

Bonjour,

Je suis actuellement la seule salariée d'une Holding qui gère 3 autres sociétés. On vient de me convoquer en vue d'un licenciement économique. L'expert comptable a effectué une OD pour transférer la dette des autres sociétés sur la Holding afin de présenter des bilans équilibrés sur les autres sociétés.

Je suis la seule personne visée par ce licenciement économique.

1er question : Puis-je demander lors de l'entretien préalable, les critères retenues pour être choisie prioritairement, sachant que j'ai 20 ans d'ancienneté et 55 ans?

2ème question : Le transfert de dette sur la Holding pour justifier mon licenciement est il légal?

Merci pour vos précisions.

Cordialement.